

Mourir isolé, partir accompagné

STELLA MANNING

Mercredi 2 octobre. Le soleil peine à percer la couche nuageuse. À Bruges, dans le cimetière qui appartient à la Ville de Bordeaux, Maryana, une femme bulgare de 48 ans, vivant dans un squat du centre-ville et décédée à l'hôpital, est portée en terre dans le terrain non concédé, plus communément appelé « carré des indigents ». Le dénuement du lieu tranche avec le faste des sépultures voisines. Le cercueil de Maryana est accompagné par son compagnon et une demi-douzaine de personnes venues lui rendre un dernier hommage. Elle fait partie des morts isolés pris en charge par la collectivité, à qui revient cette obligation pour toute personne décédée sur son territoire en l'absence de ressource et/ou de famille. Les personnes présentes ce jour-là sont issues des services sociaux qui la suivaient lors de sa vie dans la rue bordelaise et du collectif des morts isolés.

Lors du décès d'une personne sans famille ou sans proche, la commune dans laquelle ce décès a lieu, signalé par l'hôpital ou les services de police, doit entreprendre des recherches pour retrouver les proches. Véritable enquête, celle-ci peut prendre quelques semaines. Si aucune famille ne peut être retrouvée ou si personne ne finance les obsèques, ces dernières doivent être organisées par la commune qui émet un « certificat d'indigence ou de personne privée de famille ».

C'est ainsi que 35 à 50 personnes sont, chaque année, prises en charge par la Ville de Bordeaux, commune dont la taille et la présence d'hôpitaux font que ce volume est plus important que dans les autres communes de la métropole. Le coût pour la collectivité est d'environ 1 000 € par mise en terre. Tous les défunts ne sont pas des gens sans domicile, il s'agit souvent d'individus très isolés, personnes âgées sans famille notamment. Les personnes sans domicile ne concernent en réalité que 2 à 3 inhumations par an, auxquelles on peut ajouter 4 à 6 personnes

résidant en foyer et 1 à 2 personnes dont l'identité n'a pu être établie (souvent des corps retrouvés dans la Garonne).

Pendant des années, les enterrements se faisaient en catimini et sans cérémonie par les opérateurs de pompes funèbres. Après le décès en 2008, au pied de l'Athénée municipal, d'un homme sans domicile, les associations caritatives qui le suivaient, émues du sort réservé outre-trépas à ces invisibles, ont rencontré le maire de l'époque, Alain Juppé. Ils ont alors décidé collectivement d'améliorer le terrain non concédé du cimetière et surtout d'assurer une présence, un dernier hommage au défunt, avec quelques fleurs, un mot, voire une prière. Une petite plaque sera ensuite apposée, avec les renseignements connus de la personne (nom, prénom, date de décès) ou comportant un simple numéro pour les morts décédés « sous X ».

D'abord envisagée pour les seuls morts de la rue, à l'image de l'action des nombreux collectifs qui se sont développés dans les grandes agglomérations françaises, l'initiative bordelaise, issue du collectif Clarté, qui regroupe une centaine d'associations caritatives locales, a très vite accompagné l'ensemble des morts isolés de la commune et fait aujourd'hui partie de l'association nationale Morts Isolés de France et d'Outre-Mer (MIFOM). D'autres collectifs ou associations accompagnent également les défunts isolés dans les autres grandes communes de l'agglomération.

Le 1^{er} novembre, la Ville de Bordeaux fleurira la stèle érigée en hommage « aux défunts anonymes inhumés en ce lieu » apportant ainsi un peu de couleurs dans ce lieu désolé. —